

## MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

### *Transports*

### pour la période 2021-2022 jusqu'à la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine

#### 1. Remarques introductives

Les rapides changements comportementaux en matière de transports et de mobilité, auxquels s'ajoutent les possibilités découlant des nouvelles technologies de transport, font qu'il s'impose de plus en plus d'analyser et de prévoir les défis futurs dans ce domaine, ainsi que de concevoir et promouvoir des réponses appropriées. Dans le même temps, il devient de plus en plus urgent de trouver des solutions pour réduire les impacts sur l'environnement causés par les différents choix de transport.

Le Groupe de travail Transports élaborera des recommandations politiques fondées sur ses travaux précédents en matière de promotion des moyens de transport plus durables afin de soutenir la décarbonisation des transports et de prise en compte de l'évolution des besoins sociaux et économiques de la région alpine.

#### 2. Objectifs

##### Description des objectifs

1. Poursuivre les travaux sur les coûts externes des transports dans la zone alpine (Protocole Transports, art. 14), en présentant un rapport sur les progrès réalisés depuis le dernier rapport d'étape et un rapport sur l'état de l'infrastructure alpine, en coopération, pour les données de suivi, avec l'observatoire des transports né de l'accord Suisse/UE sur les transports terrestres (art. 15).
2. Contribuer au thème portant sur les politiques et les mesures/instruments de mobilité durable dans la zone alpine.
3. Terminer l'étude sur le potentiel des technologies pour la promotion du transport durable de passagers dans la région alpine (sous la direction de l'Allemagne), élaborer des recommandations de mise en œuvre.
4. Apporter des conseils pour améliorer l'accessibilité des destinations de montagne isolées par des systèmes de transport intégrés ou des formes de mobilité multimodale, y compris le transport de passagers par chemin de fer, route (par exemple, bus à faibles émissions, minibus et taxis), télécabines et transport fluvial, mais aussi par la mobilité active comme la marche et le vélo, et par la combinaison des moyens individuels de mobilité privée, en identifiant les meilleures pratiques contribuant à l'élaboration de nouveaux concepts et à la connexion du « dernier kilomètre ».
5. Analyser les effets de l'évolution, en matière de mobilité domicile/travail et d'activités quotidiennes, des comportements des navetteurs dans la région alpine, suite à la récente crise sanitaire. Sur la base des rapports disponibles dans les États membres de la Convention alpine et des résultats de l'étude de 2020 concernant les possibilités de réduction de la demande de transport par le biais de structures spatiales économes en transport, nouvelles formes de travail ou de cotravail, regroupement des expéditions, chaînes régionales et locales de distribution, changement des modèles de mobilité et de

comportement, des recommandations pour la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la qualité de la vie en télétravail seront élaborées.

6. Contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'une carte numérique portant sur un sujet pertinent et devant être publiée sur le WebSIG/Atlas de la Convention alpine, soit en recueillant les données nécessaires fournies par d'autres organismes et organisations, soit en s'appuyant sur des sources internationales existantes. Le contenu spécifique de cette carte sera décidé par le Groupe en fonction de la pertinence et de la disponibilité des données. La carte sera élaborée en collaboration avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

### 3. Mission

#### Description des résultats

Chacun des sujets abordés par le Groupe de travail se conclura par un document incluant des recommandations aux autorités.

En vue de les traiter, les auteurs s'adresseront aux autorités compétentes, à des acteurs socio-économiques, à des experts et à des universitaires. Ils pourront également organiser des ateliers, des tables rondes ou des séminaires pour avoir une vue plus précise des défis et des positions respectives des acteurs.

Les rapports pourront éventuellement mettre en évidence des exemples de bonnes pratiques.

#### Méthode de travail

Le Groupe de travail prévoit jusqu'à cinq réunions (deux en 2021, trois en 2022).

Afin de limiter les déplacements, ces réunions pourront se dérouler en vidéo ou audioconférence, à l'exception d'une réunion décentralisée de deux jours, dans les Alpes françaises ou dans l'un des autres pays membres, qui se déroulera une fois par an pour renforcer la cohésion d'équipe.

Le Président, assisté de ses collègues impliqués en tant qu'auteurs, pourrait présenter un rapport au Comité permanent, à différentes échéances : fin 2021, d'abord, sur la base des premières ébauches, puis à l'été 2022 et, pour finir, fin 2022, lors du dernier Comité permanent sous la présidence suisse pour l'approbation des rapports.

Le Groupe de travail devra finaliser tous les documents en temps utile pour la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine, au plus tard lors de sa dernière réunion de 2022.

### 4. Coopération

#### Coopération avec d'autres groupes de travail/comités consultatifs et partenaires

Le Groupe de travail travaillera en étroite collaboration avec :

- Le GA4 de la SUERA (Mobilité) piloté par un de ses observateurs ;
- Le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) ;
- IMONITRAF ;
- Arge Alp ;
- Le programme Interreg Espace alpin ;

- Le suivi du Processus de Zurich ;
- Les parties prenantes concernées en fonction de chacun des objectifs : autorités locales, associations patronales, universitaires, associations environnementales.

Il devra s'employer à construire un réseau d'institutions alpines d'expertise pouvant facilement être mobilisé, le cas échéant, pour des opérations d'évaluation comparative, et reliant des centres de ressources d'expertise publics, universitaires et professionnels dans les États membres.

## 5. Communication

### Activités de communication du Groupe de travail

Afin de faciliter la communication, pour le compte du Comité permanent et au profit des administrations européennes et nationales, les documents seront assortis de résumés exécutifs.

Suite à la consultation des parties prenantes, les noms de celles-ci seront mentionnés, ainsi que la manière dont elles auront participé au processus.

## 6. Lien avec le Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine

### Contribution au Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine et cohérence avec celui-ci, ainsi qu'avec la Convention et ses protocoles

Le Groupe de travail Transports contribuera à :

- La Priorité 5 : « Promouvoir les transports durables » ;
- La Priorité 2 : « Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique ».

Il se concentrera sur la mise en œuvre des articles 2 paragraphe 2 c et j de la Convention-cadre et du Protocole Transports.

En outre, il contribuera à la mise en œuvre de différents parcours du Système alpin d'objectifs climat 2050, en particulier IP\_Tr1 : Stratégies de décarbonisation du transport de fret alpin.

## 7. Présidence

La Présidence sera assurée par la France.